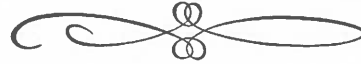


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ANDRE-LES-ALPES**



Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

**OBJET – DELIBERATION N° 01.27.05.2024/035- VALIDATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FOIRES ET MARCHES**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE-LES-ALPES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures trente à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PRATO, Maire.

**Date de la convocation** : 22 mai 2024

**Présents** : MM. PRATO, SERRANO, Mmes VACCAREZZA, GIRAUD, M. CERATO, MM. TAVERNARO, LAUGIER-BAIN-RAVEL, MMES BOETTI, TODESCO, CADIERE, SIMIAN

**Absents excusés** : M. HONNORE (pouvoir à M. CERATO), M. GERIN-JEAN (pouvoir à Mme GIRAUD)

**Secrétaire de séance** : Laurence SIMIAN

**Absente non excusée** : Mme FERRIER

Le Maire donne la parole à M. CERATO. Celui-ci présente à l'Assemblée les propositions telles qu'elles résultent du travail de la Commission « tourisme, animations, foires et marchés ». Celle-ci s'est réunie à plusieurs reprises ce printemps et a revu l'ensemble des tarifs municipaux, tels qu'ils avaient été fixés par la délibération du 17 mai 2017.

En ce qui concerne les droits de place des marchés, la Commission propose d'augmenter les tarifs actuels d'un euro et d'appliquer 2,00 € par mètre supplémentaire au-delà de 10 mètres linéaires. Cet encaissement s'effectuerait du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Pour les droits de place des foires, il est proposé également d'augmenter les tarifs actuels et d'appliquer 3,00 € par mètre supplémentaire au-delà de 10 mètres linéaires.

Pour les droits de terrasse, la commission propose d'augmenter le tarif de 12,00 € à 12,50 € et celui de 9,00 € à 9,50 €.

Enfin, il n'est pas jugé opportun de modifier les conditions de la location de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, \* **DECIDE** de fixer comme suit les tarifs municipaux suivants :

### Droits de place sur les marchés

2 mètres linéaires	6,00 €
3 mètres linéaires	7,00 €
4 mètres linéaires	9,00 €
5 mètres linéaires	10,00 €
6 mètres linéaires	11,00 €
7 mètres linéaires	12,00 €
8 mètres linéaires	13,00 €
9 mètres linéaires	14,00 €
10 mètres linéaire	15,00 €
par mètre linéaire supplémentaire au-delà de 10 mètres	2,00 €

### Droits de place sur les foires

2 mètres linéaires	14,00 €
3 mètres linéaires	15,00 €
4 mètres linéaires	16,00 €
5 mètres linéaires	18,00 €
6 mètres linéaires	21,00 €
7 mètres linéaires	22,00 €
8 mètres linéaires	25,00 €
9 mètres linéaires	27,00 €
10 mètres linéaires	30,00 €
par mètre linéaire supplémentaire au-delà de 10 mètres	3,00 €

### Droits de terrasse

Bars et restaurants Place Charles Bron – Place Marcel Pastorelli – Avenue de la Gare	Le m <sup>2</sup> 12,50 €
Autres commerces place Charles Bron	Le m <sup>2</sup> 09,50 €

### Location salle polyvalente

<b>Personnes domiciliées dans la commune</b>	
un jour	152,00 €
deux jours	183,00 €
trois jours	229,00 €
<b>Personnes domiciliées dans les communes limitrophes</b>	
un jour	229,00 €
deux jours	305,00 €
trois jours	381,00 €

- \* **DECIDE** que l'application de ces nouveaux tarifs est immédiate.
- \* **DECIDE** que l'encaissement des droits de place sur les marchés s'effectuera du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire, Serge PRATO



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le



ID : 004-210401733-20240527-27\_05\_2024\_35-AR